

LETTRE DU GROUPE James COMBIER DE LA LIBRE PENSÉE DE SAUMUR

James COMBIER - 1842-1917 - Libre-penseur et maire de Saumur

16 décembre 2005 - N° 20

Pour nous contacter : Douspis G. • 3, Rue de la Motte 49730 VARENNES/Loire
• 02 41 51 73 79
• Georges.Douspis@wanadoo.fr

EST-CE CELA QUE NOUS VOULONS ?

L'article 16 de la Constitution adoptée en décembre 1978 établit que « *les pouvoirs publics tiendront compte des croyances religieuses de la société [...] et maintiendront en conséquence des relations de coopération avec l'Eglise catholique et les autres confessions.* »

C'est, bien sûr, de l'Espagne qu'il s'agit !

En 1979, l'Etat espagnol a signé avec le Vatican des accords qui remplacent le concordat de 1953, signé par Franco, accords qui placent l'Eglise espagnole au dessus de l'Etat.

Quelques chiffres : la Conférence épiscopale, organe central de l'Eglise catholique, compte cent vingt cardinaux, archevêques, évêques et autres. Dans le comité exécutif de la Conférence épiscopale, siège l'évêque militaire qui établit le lien avec l'armée.

Il existe en Espagne 399 ordres religieux, soit :

- 19 837 curés,
- 48 580 nonnes,
- 13 010 moines
- 15 170 autres en mission à l'étranger,
- 104 évêques en mission à l'étranger,
- 3 639 séminaristes.

Cela représente une armée de plus de cent mille membres.

Parmi les institutions de l'Eglise, on trouve des hôpitaux, des écoles, des centres de charité, etc., où travaillent 72 484 personnes qui dépendent de l'autorité de l'évêque et **échappent aux conventions collectives et au Code du travail.**

L'Eglise ne paie pas de TVA ni d'impôts sur les héritages. L'Eglise catholique, qui promet le paradis après la mort, est un véritable « **paradis fiscal** » sur terre... C'est une puissance économique de premier plan, sur le terrain de l'enseignement et dans l'immobilier. Et cela, sans compter les organisations qui dépendent d'elle, comme l'Opus Dei, dont 90 % des affiliés ne sont pas dans les ordres, mais P-DG, hauts fonctionnaires des institutions de l'Etat, des grandes entreprises, hauts dignitaires de l'armée et membres de tous les groupes parlementaires.

Le fonctionnement de l'Eglise est financé à 90,8 % par l'Etat, qui assure les salaires des quinze mille professeurs de religion, bien qu'ils ne soient pas soumis à la convention collective. Toutes les écoles, qu'elles soient publiques ou privées, doivent délivrer un enseignement religieux.

On peut dire que les deux tiers de l'enseignement secondaire sont directement sous l'emprise de l'Eglise ou, indirectement, avec ce qui s'appelle l'enseignement sous contrat. Mais elle en veut encore plus. Son exigence actuelle est que la religion soit évaluée dans des examens comme les mathématiques.

Ainsi en va-t-il au-delà des Pyrénées. Mais qu'en est-il outre-Rhin, puisque, bon gré mal gré nous appartenons à cette Europe?

La loi reconnaît un certain nombre de partages de compétences entre Eglises et Etat en matière fiscale, scolaire, sociale et médiatique.

Bénéficiant du statut d'organismes de droit public, les Eglises chrétiennes cumulent les privilèges. Ainsi 7 % à 9 % de l'impôt sur le revenu, sont reversés à l'Eglise à laquelle appartient le contribuable. Il paraît que ce prélèvement se fait sur une base volontaire: si l'on ne veut plus payer, il faut déclarer officiellement que "*l'on quitte l'Eglise*". Mais quel courage ne faut-il pas pour affirmer son athéisme quand on sait que l'employeur, comme l'administration, se trouve automatiquement informé de l'appartenance confessionnelle de l'employé !

Par ailleurs :

- un enseignement religieux financé par l'Etat est dispensé à l'école par des professeurs de chaque confession.
- les Eglises disposent d'un temps d'antenne sur les télévisions publiques (ARD, ZDF)
- elles sont représentées au sein de leurs conseils de surveillance (Aufsichtsräte).

Enfin chacun a pu constater qu'Angela Merkel en prenant ses fonctions de chancelière et en prêtant serment a tenu à remettre à l'honneur la formule "*avec l'aide de Dieu*" ("*So war mir Gott helfe*"), pendant de celle qui est utilisée par les présidents des USA à leur entrée en fonction, bien qu'ils n'y soient pas tenus puisqu'une formule laïque est inscrite dans l'article II de la Constitution.

EST-CE CELA QUE NOUS VOULONS ?

Evidemment en France nous n'en sommes pas encore là, mais,

- quand déjà le délit de blasphème est pris en compte par des tribunaux civils,
- quand plus de 2 millions d'élèves sont entre les mains de l'Eglise, dans des écoles privées financées en partie par des fonds publics,
- quand des évêques interviennent, es qualité, dans la vie publique,
- quand le chef de l'Etat lui-même se prosternant devant de chef de l'Eglise, exige que la Nation mette ses drapeaux en berne à la disparition de ce dernier,
- quand il n'est pas une cérémonie officielle qui ne soit accompagnée d'une messe grande ou petite et d'un sermon prononcé par le curé du coin,
- quand, surtout, dans les sphères du pouvoir, chacun s'acharne, à la place qui est la sienne, à vider de son contenu ce qui reste de la loi de 1905,
- quand ceux qui se prétendent les héritiers de Jaurès, se refusent à défendre son héritage en appelant publiquement à participer à la manifestation du 10 décembre par exemple,

en sommes-nous si loin ?

Nous avons manifesté samedi 10 décembre à plus de 12000 à Paris pour dire :

- **Non à de telles perspectives,**
- **Non au « toilettage » de la loi de 1905, c'est-à-dire à sa destruction,**
- **Non à toute tentative de remettre en cause la laïcité de l'Ecole et l'Etat.**

A Saumur, nous avons organisé la montée à Paris et affrété deux voitures. C'est un plein succès, que nous ne devons qu'à nous-mêmes, un succès d'autant plus important que nos camarades instituteurs n'ont pas pu participer à l'événement non plus que certains de nos amis en mauvaise santé.

Voici un aperçu de la manifestation et une image de la délégation saumuroise du groupe James Combier :



**MANIFESTATION POUR LA DEFENSE
DE LA LOI DE 1905
Samedi 10 Décembre 2005**

Prochaine réunion : Fontevraud 21 janvier 14h 30

Brève : La mairie de Saumur a fait changer la plaque de la rue Combier (ainsi que celle de la rue R. Amy). Nous l'inaugurerons très bientôt. En attendant nous allons publier un communiqué de presse pour nous réjouir de cette initiative.